

Journée d'Etude
organisée par



Les "Oublié-e-s" de la Mémoire
Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire

La répression des homosexuel-le-s pendant la Seconde Guerre Mondiale en France

Une mémoire controversée devenue objet d'histoire

Avec le soutien



MAIRIE DE PARIS



Journée d'étude

Sous le parrainage de
Monsieur Jean-Marc Todeschini
Secrétaire d'Etat, chargé des
Anciens Combattants et de la Mémoire

La répression des homosexuel-le-s pendant la Seconde Guerre Mondiale en France

Une mémoire controversée devenue objet d'histoire



Mairie du IV^{ème} arr.
Salle des Mariages

Hôtel de Ville
Grand Auditorium

PARIS
jeudi 13
vendredi 14
octobre
2016

PROGRAMME

Illustrations du visuel de couverture :

Photo Brassai : Couples d'homosexuels déguisés et qui dansent, Paris 7e
Photo Harlingue-Viollet : Le Monocle, cabaret de lesbiennes, Montmartre 1930

Photo Riedweg : Entrée des prisonniers dans un baraquement
du camp de Schirmeck © Mémorial de l'Alsace-Moselle

Photo Hervé Hirigoyen : Vu d'ensemble de l'ancien camp de Natzweiler-Struthof, Alsace
Photo Yveline Ravel : Plaque fleurie dans la Fosse aux Cendres, le 25 sept.2010
dans l'ancien camp de Natzweiler-Struthof, Alsace.



Les "Oublié-e-s" de la Mémoire
Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire
Association Loi 1901 à but non lucratif

c/o Fondation pour la Mémoire de la Déportation
30, boulevard des Invalides - 75007 PARIS
06.22.63.66.59 - devoiretmemoire@yahoo.fr



Jean-Marc Todeschini
Secrétaire d'Etat, chargé des
Anciens Combattants et de la Mémoire

Le 24 avril 2015, depuis l'ancien camp Natzweiler-Struthof, le Président de la République déclarait : "La journée de la Déportation nous rappelle qu'il y avait [...] des homosexuels déportés parce qu'ils étaient homosexuels".

La vérité était dite. Brutale. Cruelle.

L'histoire des homosexuels pendant la Seconde Guerre mondiale a longtemps été exclue de la mémoire nationale bien que des voix s'élèvent dans les années 1970 pour témoigner, à l'image de Pierre Seel et Rudolf Brazda.

Ces dernières années, notamment grâce au travail de l'association *Les "Oublié-e-s" de la Mémoire* et aux récentes recherches historiques, elle retrouve la place qui lui est due.

Arrêtés, internés ou déportés, ils furent nombreux les Français qui, sur le sol allemand ou dans les territoires conquis ou annexés par l'Allemagne, sont devenus les victimes de l'article 175 du code pénal allemand au nom duquel les Nazis ont appliqué leur idéologie nauséabonde.

Marqués par le triangle rose, symbole qui les prédestinait aux privations et brutalités inhérentes à la vie dans les camps de concentration, les déportés homosexuels qui ont survécu ont connu, au lendemain de la Libération, la honte, l'humiliation et le silence.

Ce n'est que ces dernières décennies que les universitaires s'intéressent à leur histoire, premier pas incontournable pour avancer vers la reconnaissance. La tenue de ce colloque aujourd'hui témoigne du chemin parcouru.

La loi interdisant toujours leurs amours, c'est une lutte quotidienne que les homosexuels ont dû mener pour se reconstruire au lendemain de la guerre. Il faut attendre 1981 pour que la République française décide, conformément à ses valeurs, de dépénaliser l'homosexualité.

Aujourd'hui dans le monde, des femmes et des hommes sont encore humiliés, brutalisés ou torturés parce qu'ils sont homosexuels. Chaque avancée dans la reconnaissance de leurs droits suscite des réactions qu'on pensait dépassées, comme ce fut le cas pour le PACS ou le mariage pour tous. Le souvenir de la répression subie pendant la Seconde Guerre mondiale doit pourtant nous alerter sur l'incessant combat à mener contre l'homophobie et plus généralement contre toute forme de racisme. ■



© Paris - DR

Anne Hidalgo

Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris

04

La mémoire terrible de l'Holocauste nous habite collectivement depuis plus de soixante-dix ans. Une mémoire nécessairement partielle et partiale. Une mémoire qui a longtemps méconnu le sort de certaines victimes. On oublie ainsi parfois que les homosexuel-le-s d'Europe furent traqués, déportés et assassinés aux côtés des Juifs, des Tsiganes, des personnes handicapées et de tous les opposants au régime nazi.

Évoquant une peste terrible survenue dans le passé, Lucrèce écrit qu'on vit des survivants qui perdaient le souvenir des choses passées jusqu'à ne plus se reconnaître eux-mêmes. L'humanité qui oublie ou qui refuse de connaître son passé est une humanité qui prend le risque de se perdre et de se détruire.

Avec l'association *Les "Oublié-e-s" de la Mémoire*, affirmons l'importance fondamentale de conserver le souvenir de tous ceux qui furent persécutés et exterminés – pour que l'humanité soit toujours capable de se connaître et de se reconnaître. ■

La répression des homosexuel-le-s pendant la Seconde Guerre Mondiale en France

Une mémoire controversée devenue objet d'histoire

Journée d'étude organisée par
Les "Oublié-e-s" de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire
en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (F.M.D.)

Depuis une dizaine d'années, la répression des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale s'est imposée en France comme objet scientifique. Historiens, sociologues ou juristes traitent d'un thème que les militants homosexuels ont longtemps seuls porté.

Les premiers travaux visaient à établir la réalité d'une déportation de France pour motif d'homosexualité. Les recherches révèlent aujourd'hui la variété des mesures répressives prises en zone occupée, en Alsace-Moselle mais aussi sur le territoire du Reich, à l'encontre de Français dont les pratiques sexuelles étaient jugées "contre-nature", celles-ci ne conduisant pas toujours, à proprement parler, à une déportation. Autre spécificité à souligner : le cas français ne peut être correctement appréhendé sans prise en compte de sa dimension transnationale, notamment parce qu'il tire pour partie ses origines dans l'Allemagne des années 1930. Pourquoi, comment et dans quelles mesures ces personnes ont été inquiétées en raison de leur préférence sexuelle ? Telle sera la première série d'interrogations auxquelles cette journée d'étude tentera de répondre.

La question du nombre de personnes visées, en particulier, a longtemps focalisé – et retient toujours en vérité – largement l'attention parce qu'elle constitue pour beaucoup d'acteurs (militants homosexuels, associations de déportés ou pouvoirs publics), un élément déterminant pour la commémoration de cette catégorie de victimes. Si la déportation pour motif d'homosexualité est officiellement reconnue en France depuis le milieu des années 2000, elle demeure toujours sujette à caution pour certains. C'est que le processus de construction mémorielle a été long, complexe, parfois hasardeux. Quelles en ont été les grandes étapes et les figures marquantes ? Que représente aujourd'hui cette mémoire pour le milieu homosexuel ? Autant de questions qui guideront les débats durant lesquels histoire et mémoire seront fortement imbriquées. ■

Arnaud Boulligny (chercheur à la F.M.D., coordinateur scientifique)
Serge Wolkow (historien - professeur émérite, MSH Dijon,
président du conseil scientifique de la F.M.D.)

05

Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Etablissement reconnu d'utilité publique, placé sous le haut patronage du Président de la République.

Crée le 17 octobre 1990, la Fondation s'est fixée comme objectif de pérenniser la mémoire de la Déportation et de l'Internement au-delà de la génération des témoins et de faire connaître les valeurs qui en sont issues.

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation est la plus ancienne des Fondations de mémoire issues de la Seconde guerre mondiale. Elle s'est voulue, dès sa création, en 1990, comme le souhaitaient ses fondateurs, représentative des différents courants historiques de la déportation et donc porteuse des mémoires. La composition de son Conseil d'administration traduit cette volonté puisqu'il est constitué de déportés dits de répression (résistants, otages, communistes, syndicalistes, militaires etc.) et de déportés dits de persécution (parce que juifs selon les critères établis par le régime de l'Etat français de Vichy et les nazis). En outre le dosage équilibré des sensibilités politiques de ses administrateurs favorise l'expression des différents courants de pensée qui ont animé la résistance et l'opposition au nazisme et à l'Etat français de Vichy, puis alimenté la mémoire de l'après guerre.

Elle demeure attachée à l'évocation équilibrée et différenciée des deux grands courants de déportation, envoyant dans des « usines de mise à mort » des êtres humains parce nés juifs ou tziganes, et dans les camps de concentration des « ennemis du Reich allemand nazi » (résistants, communistes, socialistes, chrétiens, témoins de Jéhovah, homosexuels, asociaux etc.), pour les briser et en faire des serviteurs zélés du nazisme, ou pour s'en débarrasser, non sans exploiter jusqu'au bout leur force de travail. ■

Le thème du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2016/2017 est :
"La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi"

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation a été chargée de piloter la réalisation du dossier national diffusé dans tous les établissements scolaires à la rentrée. Outre le dossier national en téléchargement (couverture ci-contre), la FMD propose sur son blog des extraits des témoignages issus de sa vidéothèque. Les numéros de la revue Mémoire vivante disponibles en téléchargement sur le site peuvent aussi être utilisés avec profit.



FONDATION POUR
LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION

plus d'informations :
fondationmemoiredeportation.com
01.47.05.81.50



Jeudi 13 octobre 2016

Mairie du IV^{ème} arrondissement de Paris
Salle des Mariages - Place Baudoyer

SOIRÉE INAUGURALE

Pierre Seel (1923-2005), déporté pour motif d'homosexualité

- 18h15 Accueil
- 18h30 Projection : extraits du Témoignage de Pierre Seel (USC Shoah Foundation, 1996)
- 19h La médiatisation du témoignage de Pierre Seel : aveu et subjectivation par Isabelle Gavillet (Université de Lorraine)
- 19h45 Qui était vraiment Pierre Seel ? Échanges avec Hervé Hirigoyen (Les "Oublié-e-s" de la Mémoire) et Christian de Leusse (Mémoire des Sexualités)

La médiatisation du témoignage de Pierre Seel : aveu et subjectivation

par Isabelle Gavillet

Cette contribution prend place dans une série d'articles consacrés au témoignage audiovisuel des homosexuels déportés durant la Seconde Guerre mondiale. Un premier texte dressait un état des lieux de la programmation télévisuelle ayant trait à cette catégorie de déportés¹, un second analysait la promotion du documentaire américain *Paragraphe 175*², un documentaire constitué de témoignages d'homosexuels persécutés et déportés par les nazis. Interviewé sur de nombreux plateaux de télévision ainsi que dans *Paragraphe 175*, Pierre Seel est la figure emblématique et récurrente de la déportation des homosexuels en France.

.../...



Pierre SEEL
le 29 avril 2001
au Mémorial des Martyrs
de la Déportation
sur l'île de la Cité à Paris
lors de la Journée nationale
du Souvenir de la Déportation
© Thomas Doussau

.../...

Né à Haguenau, le 16 août 1923, Pierre Seel a dix-sept ans lorsque son nom est inscrit dans le fichier des homosexuels au commissariat central de Mulhouse. Le 3 mai 1941, il est convoqué par la Gestapo et passe 10 jours en prison subissant viols et tortures. Il est conduit au camp de Schirmeck où il voit son ami et premier amour Jo se faire dévorer par les chiens des nazis. Il est libéré en novembre puis enrôlé dans la Wehrmacht en octobre 1942. Il se marie après la Libération, fonde une famille et s'installe à Toulouse en 1968. En 1978, il se sépare de son épouse. Le 27 mai 1981, Pierre Seel révèle pour la première fois sa déportation pour homosexualité à l'occasion d'un débat organisé dans une librairie toulousaine. En novembre 1982, il envoie à sa famille et à la presse les copies d'une lettre ouverte qu'il a adressée à l'évêque de Strasbourg et dans laquelle il fait état de sa déportation pour homosexualité. La lettre est publiée dans le magazine *Gai Pied*³. En février 1989, Pierre Seel est invité à l'émission télévisée *Du côté de chez Fred*⁴, présentée par Frédéric Mitterrand. Cinq ans plus tard, il publie *Moi Pierre Seel, déporté homosexuel*⁵. Il a participé à vingt-deux émissions de télévision et est reconnu par les médias en tant qu'unique témoin de la déportation des homosexuels français. Pierre Seel a vécu une histoire d'amour pendant quinze ans avec un homme de quarante ans son cadet.

Nous avons souhaité le rencontrer pour tenter d'évaluer l'impact de cette publicisation sur son quotidien. L'entretien a duré cinq heures, durant lesquelles Pierre Seel était invité à nous éclairer sur ses expériences médiatiques et audiovisuelles⁶.

Nous reviendrons, durant cette communication, sur les circonstances de son témoignage à l'aune des catégories d'aveu et de subjectivation définies par Michel Foucault. ■

Isabelle Gavillet est Maître de conférences à l'Université de Lorraine. Docteur en Sciences de l'Information et de la communication et membre du Centre de recherche sur les médiations (CREM, EA 3476), ses travaux portent sur les représentations, constructions et méthodes d'analyse des questions de société. Inscrite dans une perspective critique, elle a consacré sa thèse et ses premières publications à la médiatisation des homosexualités puis à l'émergence du genre comme catégorie d'analyse. Elle poursuit des recherches de nature épistémologique sur les processus de subjectivation des individus dans la *société de l'information*. Dernières publications : "Le dispositif de Michel Foucault. Un concept pérenne pour l'analyse de la gouvernance des universités ?" (2014, pp. 101-125, in : M.-J. Gremmo, N. Poteaux Eds, *La médiation éducative entre dispositif et espace. Essai de conceptualisation*. Paris : Ed. L'Harmattan), "La slow science, condition de la découverte ?" (avec Joël Candau, 2014, pp. 36-41, *Découverte. Revue du Palais de la découverte*), "Penser la déviance en sciences humaines et sociales. Des glissements politiques et sémantiques" (2012, pp. 7-22 : in I. Gavillet Ed., *Déviance et risque en dispositifs : expertise et médiatisation*, Nancy : Presses universitaires de Nancy), "Michel Foucault et le dispositif : questions sur l'usage galvaudé d'un concept" (2010, pp. 17-38 : in V. Appel, H. Boulanger, L. Massou Eds, *Les dispositifs d'information et de communication. Concept, usages et objets* ; Bruxelles, De Boeck Université), "D'un no U-Turn en sciences de l'information et de la communication. Le genre : théorie, études ou point de vue ?" (*Questions de communication*, 16, 2009). Travaux en lien avec les représentations de l'homosexualité : "Les témoignages télévisuels des déportés homosexuels", (2001, pp. 23-41, *Cahier International, Etudes sur le témoignage audiovisuel des victimes des crimes et génocides nazis*, 7, Bruxelles, Fondation Auschwitz), "Manquer un événement : Paragraphe 175", (2002, pp. 75-83, *Cahier International, Etudes sur le témoignage audiovisuel des victimes des crimes et génocides nazis*, 8, 2002, Bruxelles, Fondation Auschwitz), "Pour un usage modéré du constructivisme en sciences de l'information et de la communication" (*Questions de communication*, 6, 135-158), "Constructions sociales, scientifiques et médiatiques d'un lieu commun : l'acceptation croissante de l'homosexualité à la télévision" (*Médiation & information [MEI], Revue internationale de communication*, 2004), "C'est comme cela que je suis devenu Pierre Seel" (2005, pp. 73-83, *Cahier International, Etudes sur le témoignage audiovisuel des victimes des crimes et génocides nazis*, 11, Bruxelles, Fondation Auschwitz).

¹ "Les témoignages télévisuels des déportés homosexuels", *Cahier International. Etudes sur le témoignage audiovisuel des victimes des crimes et génocides nazis*, n°7, septembre 2001, pp. 23-41.

² "Manquer un événement : Paragraphe 175", *Cahier International. Etudes sur le témoignage audiovisuel des victimes des crimes et génocides nazis*, n°8, juin 2002, pp. 75-83.

³ *Gai Pied Hebdo*, n°47, Décembre 1982.

⁴ "Le triangle rose", *Du côté de chez Fred*, 9 février 1989, Antenne 2.

⁵ *Moi Pierre Seel, déporté homosexuel*, Calmann-Lévy, 1994, 208 pages.

⁶ Cet entretien s'est déroulé au domicile de Pierre Seel, à Toulouse, le 1er juillet 2003.

Vendredi 14 octobre 2016

Hôtel de Ville de Paris

Grand Auditorium - 5, rue Lobau

MATIN

9h00 Accueil des participants

9h30 Allocutions d'ouverture

10h

Introduction

par Arnaud Boulligny (Fondation pour la Mémoire de la Déportation)

10h15-12h

Le statut des homosexuels dans l'Europe occidentale sous domination allemande : Allemagne, France, Suisse

Président de séance : Jean Vigreux (Université de Bourgogne)

- La répression de l'homosexualité en Allemagne sous le nazisme (1933-1945) : discours, mises en œuvre, bilan par Florence Tamagne (Université de Lille III)
- L'homosexualité en France à l'ombre de la guerre (1930-1960) par Julian Jackson (Université Queen Mary de Londres)
- L'homosexualité dans le droit pénal suisse : au croisement des logiques juridiques allemandes et françaises par Thierry Delessert (Université de Lausanne et Université Libre de Bruxelles)



Un couple danse à l'Eldorado, boîte de nuit fréquentée par la communauté homosexuelle de Berlin. Berlin, Allemagne, 1929. © Bildarchiv Preussischer Kulturbesitz

Policiers en faction devant l'Eldorado après sa fermeture par les nazis. Berlin, Allemagne 5 Mars 1933. © Landesarchiv Berlin



La répression de l'homosexualité en Allemagne sous le nazisme (1933-1945) : discours, mises en œuvre, bilan

par Florence Tamagne

Il s'agira ici, après avoir brièvement présenté la législation sur l'homosexualité en Allemagne depuis 1871 (§175 du code pénal) et la subculture homosexuelle allemande telle qu'elle existait notamment sous la République de Weimar, d'aborder la question de la répression de l'homosexualité sous le nazisme en trois temps : tout d'abord, il conviendra d'analyser le discours nazi sur l'homosexualité, qui ne va pas sans ambiguïté, et les différentes tendances au sein même du NSDAP, quant à l'attitude à aborder à l'égard des homosexuels (positions notamment de Röhm pour la SA, de Himmler, d'Hitler, théories médicales en vigueur). Sera présentée ensuite la répression de l'homosexualité, telle qu'elle s'organise en plusieurs étapes : interdiction des mouvements et manifestations homosexuelles, renforcement du §175, création de services spéciaux pour lutter contre l'homosexualité, augmentation du nombre de personnes arrêtées et condamnées, mise en place de mesures spécifiques contre certains individus jugés "à risque" avec envoi en camps de concentration. Une dernière partie se concentrera sur le sort des "triangles roses", leurs conditions de détention et le sort des lesbiennes. La conclusion évoquera l'absence de reconnaissance des "triangles roses" au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que le §175 reste en vigueur en RFA et en RDA. ■

Florence Tamagne est maîtresse de conférences à l'Université de Lille 3, chercheuse à l'Institut de recherches historiques du septentrion (IRHIS), UMR 8529, et chercheuse associée au Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (CHS), UMR 8058. Spécialiste de l'histoire des homosexualités, elle a notamment publié *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000 et *Mauvais genre ? Une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris, EDLM, 2001. Elle a également consacré plusieurs articles à la répression de l'homosexualité en Allemagne et à la déportation pour motif d'homosexualité, notamment "Histoire et mémoire : la déportation pour motif d'homosexualité en Europe", in Michaël Bertrand, *La déportation pour motif d'homosexualité en France*, Lyon, Mémoire Active, 2011, p. 29-50 et "La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale", *Revue d'éthique et de théologie morale*, n°239, juin 2006, p. 77-104.

L'homosexualité en France à l'ombre de la guerre

par Julian T. Jackson

La présentation proposera un tour d'horizon de la situation des homosexuels en France des années 30 aux années 60. ■

Julian Timothy Jackson est Professeur d'histoire à l'Université Queen Mary de Londres. Membre de la British Academy et de la Royal Historical Society, il est l'une des principales autorités sur le XX^e siècle en France. Il a étudié à l'Université de Cambridge où il a obtenu son doctorat en 1982, après avoir été supervisé par le professeur Christopher Andrew. Après de nombreuses années passées à l'Université du Pays de Galles, Swansea, il a rejoint Queen Mary Département d'histoire en 2003. Il est Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Parmi ses publications : *The Politics of Depression in France* (Cambridge University Press, 1985) ; *The Popular Front in France: Defending Democracy 1934-1938* (Cambridge University Press, 1988) ; *France : the Dark Years 1940-1944* (Oxford University Press, 2001 - Traduction française : *La France sous l'Occupation 1940-1944*, Flammarion, 2004) ; *The Short Oxford History of Europe 1900-1945* (Oxford University Press, 2002) ; *The Fall of France* (Oxford University Press, 2003) ; *De Gaulle* (Haus Publishing, London, juin 2003 - Traduction française : *De Gaulle au-delà de la légende*, Alvik, 2004) ; *Living in Arcadia. Homosexuality, Politics and Morality in France from the Liberation to Aids* (University of Chicago Press 2009 - Traduction française : *Arcadie. La Vie homosexuelle en France de l'après guerre à la dépénalisation*, Editions Autrement, 2009) ; *La Grande Illusion* (BFI Publications, 2009) ; *Ed. May 68. France's Last Revolution* (Palgrave Macmillan, London, 2011).

L'homosexualité dans le droit pénal suisse : au croisement des logiques juridiques allemandes et françaises

par Thierry Delessert

Le 1er janvier 1942 entre en vigueur le premier Code pénal unifié suisse. Celui-ci supprime les 26 codes pénaux cantonaux ayant cours depuis la naissance de l'Etat fédéral, le 12 septembre 1848. Produit d'un consensus entre les logiques juridiques allemandes et françaises, le Code pénal suisse (CPS) dépénalise les actes commis entre des adultes du même sexe, mais, en contre partie, punit les actes commis sur un-e mineur-e âgé-e de 16 à 20 ans, ceux obtenus par abus de détresse et de position dominante et la prostitution homosexuelle.

Cette communication propose de revenir sur le long processus de construction du CPS, voyant finalement l'abandon par la Suisse du paragraphe 175 du droit "classique" allemand au profit des idées réformatrices allemandes. Mais, elle montre aussi l'apport du droit français sur les outrages publics aux mœurs légitimant les pratiques policières de surveillance. Par ailleurs, le CPS est une manière de psychiatriser les criminalités inédite dans l'Europe de l'époque : aussi la Société Suisse de Psychiatrie se voit-elle une fervente défenderesse de ce modèle dépénalisant l'homosexualité "innée" et pénalisant les causes de son "acquisition". L'apport du droit pénal allemand n'est pas que "réformateur". En effet, le Code pénal militaire, dans une logique bismarckienne de l'ordre dans les troupes militaires, punit les homosexualités consentantes entre hommes dès 1928. Au sortir de la guerre, cette seconde logique se voit progressivement étendue aux civils, par alignement de la Suisse au "bloc occidental" de la Guerre froide. ■

Thierry Delessert, Université de Lausanne et Université Libre de Bruxelles

Docteur ès Sciences politiques, historien, chargé de cours au Centre en Etudes Genre de l'Université de Lausanne et collaborateur scientifique de l'Ecole de Santé Publique de l'Université Libre de Bruxelles. Jusqu'à fin juillet 2016, chercheur postdoctoral engagé dans la recherche "Homosexualités en Suisse de la fin de la Seconde Guerre mondiale aux années sida", n° FNS 100017-144508/1.

Récents parutions :

"*Les homosexuels sont un danger absolu*". *Homosexualité masculine en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale*, Lausanne : Antipodes, 2012, 400 p. ; (avec Michael Voegtli), *Homosexualités masculines en Suisse. De l'invisibilité aux mobilisations*, Lausanne : PPUR, 2012, 140 p. ; "Straflosigkeit in Grenzen. Zur politischen und rechtlichen Geschichte männlicher Homosexualität in der Schweiz in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts", in *Invertito – Jahrbuch für die Geschichte der Homosexualitäten*, n°15, 2013, pp. 45-74 ; "Révision du droit pénal suisse : les débuts d'un lobbyisme homosexuel en 1974", in *Annuaire suisse d'histoire économique et sociale*, vol. 31, avril/mai 2016 (in press) ; "L'homosexualité dans le Code pénal suisse de 1942. Droit octroyé et préventions de désordres sociaux", in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 131, septembre 2016 (in press).

APRES-MIDI

14h-15h45

La répression pour homosexualité en France : état des lieux

Présidente de séance : Gaël Eismann (Université de Caen)

- La déportation de France occupée pour motif d'homosexualité : une "fameuse légende" ?
par Arnaud Boulligny (Fondation pour la Mémoire de la Déportation)
- Typologie et chronologie de la répression de l'homosexualité en Alsace annexée (1940-1945)
par Jean-Luc Schwab (Université de Haute-Alsace)
- La répression judiciaire de l'homosexualité en territoire annexé (Alsace, Moselle), 1940-1944
par Frédéric Stroh (Université de Strasbourg et Centre Marc Bloch à Berlin)

15h45-16h Pause

La déportation de France occupée pour motif d'homosexualité : une "fameuse légende" ?

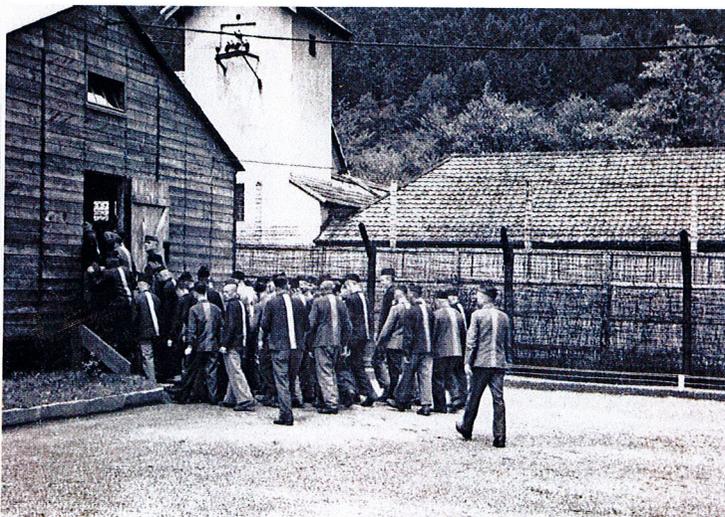
par Arnaud Boulligny

12

La déportation de Français arrêtés pour motif d'homosexualité ne serait-elle qu'une "fameuse légende" pour reprendre l'expression de Christian Vanneste. Ne concernerait-elle que les homosexuels allemands et ceux des départements annexés d'Alsace et de Moselle ?

Alors qu'avec la Révolution s'était ouverte une ère de tolérance pour les homosexuels français, c'est Vichy qui réintroduit des dispositions législatives à leur rencontre par la loi du 6 août 1942. Elles correspondent avant tout à des mesures de protection de la jeunesse et de contrôle de comportements constituant, aux yeux de Vichy, une menace pour l'ordre public.

.../...



Entrée des prisonniers dans un baraquement dans l'ancien camp de Schirmeck-Vorbrück © Photo Riedweg Mémorial de l'Alsace-Moselle

.../...

Au final, cette loi se révèle beaucoup moins sévère que le Paragraphe 175 appliqué outre-Rhin par les nazis et sa principale conséquence est d'introduire une discrimination durable entre homo- et hétérosexuels quant à l'âge du consentement sexuel.

Pour autant, nos recherches révèlent que plusieurs dizaines de Français de "l'intérieur" sont arrêtés en zone occupée en raison de leur homosexualité. Ils sont condamnés pour partie au titre du Paragraphe 175, et la moitié connaissent les prisons et camps en Allemagne. Point ici de politique massive et organisée, mais l'étude de ces arrestations permet de constater qu'elles relèvent d'une même logique : ces homosexuels ont à leur manière porté atteinte aux intérêts et à la sécurité du Reich. Par ailleurs, si des homosexuels sont visés par des mesures répressives en France même, d'autres, plus nombreux, transférés outre-Rhin comme prisonniers de guerre ou travailleurs civils sont aussi tombés sous le coup de la législation allemande. C'est là encore un aspect parfaitement méconnu que l'étude des archives judiciaires a permis de mettre au jour.

Cette communication se propose donc de dresser un bilan de la répression des homosexuels français tout en analysant le contexte législatif dans lequel elle s'inscrit. ■

Arnaud Boulligny est chargé de recherche à la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD). Depuis 2005, il est responsable de l'équipe de recherche mise en place par la FMD, l'Université de Caen et le ministère de la Défense au sein de la Division des archives des victimes des conflits contemporains du Service historique de la Défense. Sur la question de la répression des homosexuels, il est l'auteur de "La déportation de France pour motif d'homosexualité" in Mickaël Bertrand, *La déportation pour motif d'homosexualité en France. Débats d'histoire et enjeux de mémoire*, Mémoire active, 2010. Il a participé à l'élaboration de l'exposition "La déportation pour motif d'homosexualité" présentée en 2013 par l'association *Les "Oublié-e-s" de la Mémoire*.

Typologie et chronologie de la répression de l'homosexualité en Alsace annexée (1940-1945)

par Jean-Luc Schwab

13

Unilatéralement rattachée au Reich allemand par le régime hitlérien, l'Alsace d'après la Débâcle passe d'un système permissif de l'homosexualité à un traitement résolument plus hostile, tel qu'il existe déjà en Allemagne nazie. Quoique très précoce, la répression qui s'ensuit n'est pas pratiquée de façon uniforme : elle est variée, évoluant au fil de la "mise au pas" progressive de ce territoire. L'introduction définitive de la loi pénale allemande au début de l'année 1942 parachève de jeter les bases formelles de la répression qui va alors se judiciariser. Sur la période allant de juillet 1940 à la libération définitive de la province en 1945, l'éventail répressif déployé par l'envahisseur va de l'incarcération sans suites à la déportation concentrationnaire, avec diverses mesures intermédiaires incluant les expulsions et diverses formes de réclusion.

Cette communication s'attache à montrer la diversité de la pratique répressive ainsi que ses mutations et dresse un état des lieux chiffré de la répression telle qu'elle ressort du croisement des sources archivistiques alsaciennes, allemandes et françaises. ■

Jean-Luc Schwab est doctorant en histoire de l'Université de Haute-Alsace. Il a soutenu en 2015 un mémoire de master intitulé *Répression de l'homosexualité en Alsace annexée de fait (1940-1945)*. Il travaille depuis sur les déportés au KL Natzweiler en lien avec l'homosexualité. Il a participé à la conception de diverses expositions sur le sujet : *La déportation pour motif d'homosexualité* (pour l'association *Les "Oublié-e-s" de la Mémoire*, 2013) ; *"Débauche contre nature" - La répression de l'homosexualité en France et dans les territoires annexés - 1940/1945* (Mémorial de l'Alsace-Moselle, Schirmeck, mars à juin 2015). Dépositaire du fonds Rudolf Brazda (1913-2011), dernier survivant des déportés stigmatisés pour homosexualité, il lui a consacré une biographie : *Itinéraire d'un Triangle rose*, Paris, Éditions Florent Massot (2010), *J'ai Lu* (2013, édition revue et augmentée).

La répression judiciaire de l'homosexualité en territoire annexé (Alsace, Moselle) 1940-1944

par Frédéric Stroh

Il s'agit d'analyser les procès pour homosexualité rendus par les *Landgerichte* de Strasbourg et de Metz (1940-1944), en s'interrogeant sur l'éventuelle spécificité du traitement judiciaire de l'homosexualité en territoire annexé par rapport à ce qui a pu exister à la fois en France et en Allemagne. Après une brève présentation du contexte législatif et judiciaire dans lequel se sont déroulés ces procès, nous tenterons de caractériser les discours et pratiques judiciaires (interprétation de la loi, caractérisation des faits, formulation des peines,...) de ces deux tribunaux en les comparant à ceux du Tribunal de Première Instance de Strasbourg des années 1930 et du *Landgericht* de Karlsruhe (Pays de Bade) durant les années de guerre. Enfin, nous analyserons les conséquences juridiques du retour de la souveraineté française en Alsace et en Moselle en 1944/45 sur les décisions judiciaires prises durant l'annexion à l'encontre des hommes poursuivis pour homosexualité. Il s'agira donc de se demander en quoi les années 1940 et 1944/45 ont marqué ou non une rupture dans le traitement judiciaire de l'homosexualité en Alsace et en Moselle. ■

Frédéric Stroh est doctorant à l'Université de Strasbourg et au Centre Marc Bloch (Berlin) sous la direction de Catherine Maurer. Sujet de thèse : "Justice et Homosexualité sous le national-socialisme (1933-1945) : étude comparative entre le Pays de Bade et l'Alsace annexée".

Publications principales :

- Avec Peter Quadflieg (dir), *L'"incorporation de force" en Europe. Le service militaire obligatoire dans les territoires annexés au IIIe Reich*, à paraître en 2016 dans la Collection des Mondes Germaniques des PUS ;
- *Les Malgré-Nous de Torgau. Des insoumis alsaciens et mosellans face à la justice militaire nazie*, Strasbourg, 2006.

Sélection de communications :

- "Etre "homosexuel" en Alsace et en Moselle annexées (1940-1945)", dans le cadre du colloque "Etre homosexuel.le en Europe au temps de la Seconde Guerre mondiale" organisé par l'Université de Paris-Sorbonne et le Conseil de l'Europe (27 mars 2015, Paris),
- "Antinous, discours et pratiques d'un homoérote entre l'Allemagne et la Suisse des années 1930" dans le cadre du colloque Histoire comparée des homosexualités en Europe organisé par l'Université de Lausanne (12 octobre 2015, Lausanne).



16h-17h45

La construction mémorielle d'une déportation pour motif d'homosexualité

Président de séance : François Rouquet (Université de Caen)

- L'écriture de "l'histoire gay". Guy Hocquenghem et la déportation homosexuelle par Antoine Idier (Université d'Amiens et ENSAPC)
- "Homocauste" : un passé qui ne passe plus par Mickaël Bertrand (Professeur d'histoire-géographie, Académie de Dijon)
- Monuments et formes de commémorations des homosexuel-le-s en Europe par Régis Schlagdenhauffen (EHESS – Paris)

17h45-18h

Conclusion

par Serge Wolikow (Université de Bourgogne, président du conseil scientifique de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation)

L'écriture de "l'histoire gay". Guy Hocquenghem et la déportation homosexuelle par Antoine Idier

A partir d'écrits de Guy Hocquenghem (1946-1988), journaliste, théoricien et figure du Front homosexuel d'action révolutionnaire fondé à Paris en 1971, cette communication se propose d'étudier la manière dont la "libération gay", c'est-à-dire les mouvements radicaux de politisation de l'homosexualité apparus dans l'après-1968, se saisissent de la question de la "déportation homosexuelle". En reliant les écrits sur la déportation homosexuelle d'Hocquenghem (notamment son livre de 1979 *Race d'ep ! Un siècle d'images de l'homosexualité*) à ceux publiés sur le même sujet dans le contexte de la libération gay américaine ainsi qu'à ceux du mouvement homophile français Arcadie, il s'agira de mettre en évidence les spécificités de la manière dont la déportation homosexuelle est envisagée, et d'étudier comment cette problématique historique s'articule avec les théorisations sur l'homosexualité qui sont celles des militants homosexuels radicaux. Il s'agira également de montrer comment l'histoire homosexuelle, et notamment l'histoire de la déportation, conduit Hocquenghem à revisiter la manière dont il pense les liens entre homosexualité, écriture de l'histoire et politique. ■

Antoine Idier, diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon, est docteur en sociologie de l'université d'Amiens. Soutenue en 2015, sa thèse s'intitule *Les Vies de Guy Hocquenghem*. Sociologie d'une trajectoire à l'intersection des champs politiques, culturels et intellectuels français des années 1960 aux années 1980. Il est responsable des études et de la recherche à l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy et a notamment publié *Les Alinéas au placard. L'abrogation du délit d'homosexualité (1977-1982)*, aux éditions Cartouche en 2013.

"Homocauste" : un passé qui ne passe plus

par Mickaël Bertrand

« C'est peut-être cela être homosexuel aujourd'hui, savoir qu'on est lié à un génocide pour lequel nulle réparation n'est prévue ». Par cette phrase écrite au début des années 1980, Guy Hocquenghem inscrit durablement les revendications du mouvement homosexuel français dans une logique victimaire. Il ne s'agit en effet pas seulement de dénoncer la négation de la persécution des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi de souligner la continuité d'une forme de déni d'existence des homosexuels par la non-reconnaissance de leur histoire. Cette logique mémorielle s'inscrit alors dans un contexte de réveil des mémoires des "oubliés de l'histoire" qui favorise l'émergence des revendications homosexuelles aux côtés de celle des communautés juives et tziganes. Si l'histoire de cette construction mémorielle est désormais bien connue et constitue encore aujourd'hui un axe de lecture important de l'histoire des homosexualités, elle s'inscrit finalement dans une période relativement limitée durant laquelle l'émergence d'un mouvement homosexuel contemporain rencontre une époque favorable à l'usage politico-social de la catégorie de génocide. Il s'agira dans le cadre de cette communication de mettre en parallèle les logiques de la construction mémorielle de la déportation pour motif d'homosexualité en France avec celles d'autres mémoires de la Seconde Guerre mondiale afin d'en comprendre les similitudes, mais aussi les distinctions, révélatrices d'un rapport identitaire complexe au passé. ■

Mickaël Bertrand est professeur d'histoire-géographie (Académie de Dijon). Il est l'auteur notamment de : (dir.), *La déportation pour motif d'homosexualité en France, débats d'histoire, enjeux de mémoire*, Lyon, Mémoire active, 2011. "À la recherche d'un lieu de mémoire victimaire : le cas des déportés homosexuels français", in *Commémorer les victimes en Europe (XVIe-XXIe siècles)*, dirigé par David El Kenz et François-Xavier Nérard, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

Monuments et formes de commémorations des homosexuel-le-s en Europe

par Régis Schlagdenhauffen

Les premiers mémoriaux destinés à perpétuer le souvenir des homosexuel-le-s persécuté-e-s relevaient de la mémoire de papier. Dans un second temps, et parallèlement à la réalisation de monuments commémoratifs en souvenir des héros et des victimes de la Déportation, des collectifs homosexuels ont demandé à ce que le martyre enduré par leurs prédécesseurs soit, lui aussi, inscrit dans la pierre. La plupart du temps, ils ont alors dû faire face à un déni de reconnaissance des persécutions homophobes - et cela en raison de préjugés de toutes sortes. La reconnaissance progressive de la singularité du génocide des Juifs puis de celui des Tziganes, a permis aux homosexuel-le-s de bénéficier d'une attention grandissante qui s'est faite en parallèle d'une meilleure acceptation de l'homosexualité comme forme de vie légitime. C'est à partir de la fin des années 1970 que des associations homosexuelles ont réclamé puis eu le droit d'ériger des monuments spécifiques permettant d'inscrire dans le paysage urbain les souffrances endurées par celles et ceux que leur sexualité distinguait. Depuis les années 1980, nous observons ainsi une multiplication des lieux de mémoire en souvenir des victimes de l'homophobie tant en Europe que dans le reste du monde. Bien souvent ces monuments prennent pour ancrage historique la Déportation des homosexuels mais ils sont aussi attentifs à s'inscrire, à chaque fois, dans un contexte local et national spécifiques. Lors de la table ronde, il s'agira de restituer cette dynamique et d'éclairer le foisonnement mémoriel actuel qui participe d'une inscription dans la pierre d'une mémoire LGBT à l'échelle européenne. ■

Régis Schlagdenhauffen est Maître de conférence de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), titulaire de la Chaire de socio-histoire des catégories sexuelles. Il est notamment l'auteur de *Triangle rose. La persécution nazie des homosexuels et sa mémoire*, Paris, Autrement, 2011.

Les "Oublié-e-s" de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire

Les "Oublié-e-s" de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire, association mémorielle reconnue par l'Etat et les institutions, œuvre depuis 2003 à la connaissance de la déportation pour motif d'homosexualité et sa reconnaissance en France et au-delà.

Notre association est à l'origine en France des grandes actions mémorielles en ce sens : rue Pierre Seel à Toulouse (2008), plaques mémorielles à Mulhouse et dans l'ancien camp du Struthof à Natzwiller (2010).

Depuis 2013, notre Association est membre du *Conseil Représentatif du Monde de la Déportation* à la *Fondation pour la Mémoire de la Déportation*. Elle participe à toutes les cérémonies commémoratives autour du souvenir de toutes les victimes de la Seconde Guerre Mondiale et s'inscrit dans le dépôt de gerbe unitaire lors de la cérémonie nationale du souvenir des victimes de la Déportation et des Héros de la Résistance.

Notre action rayonne sur le territoire national avec nos délégations : Alsace, Ile de France, Isère, Lorraine, Midi-Pyrénées et Picardie.

Nous travaillons avec les collectivités locales, le monde éducatif et le tissu associatif lesbien, gai, bi et trans.

L'exposition "La déportation pour motif d'homosexualité" soutenue par les pouvoirs publics et avec le concours de chercheurs et spécialistes comporte 27 panneaux didactiques appuyés d'illustrations et de photographies. Elle est disponible sur demande auprès de notre Association.

Nous portons depuis février 2014, entouré d'un groupe inter-associatif LGBT, le projet pour l'édification d'un monument commémoratif en France. ■

plus d'informations :
devoiretmemoire.org
06.18.84.00.33



Pour être au plus près de l'actualité, pour connaître nos dernières infos et nos prochains rendez-vous :

 **LesOublieEsDeLaMemoire**



Inauguration plaque à Natzweiler-Struthof, 25 septembre 2010
© Photo Yveline Ravel / Les "Oublié-e-s" de la Mémoire



Projet "Monument LGBT"

Toutes les réalisations d'"HomoMonument" en Europe ou dans le reste du monde interpellent depuis de nombreuses années les associations lesbiennes, gaies, bi et trans (L.G.B.T.) et les nombreux.es participant.es aux différentes marches des fiertés en France...

Au moment où la montée des violences fait de nouvelles victimes, où le travail de Mémoire des familles - proches du mouvement LGBT se cantonne encore dans des salles associatives, voire dans certains lieux institutionnels, il est désormais crucial que la France rattrape ce retard !

Le dossier Monument LGBT est porté par *Les "Oublié.e.s" de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire*, soutenu par *l'Interassociative LGBT et la Fédération LGBT France*.

Il permettra d'ancrer dans le paysage mémoriel français cette réalité passée et présente des souffrances endurées par les personnes homosexuelles - Bi ou Trans victimes d'actes de barbarie ou de LGBT-Phobies dans notre Histoire.

Pour la première fois sur cette question mémorielle, un groupe de travail rassemble les différentes composantes LGBT avec : *Mémorial de la Déportation Homosexuelle, Inter-Associative LGBT, FLAG ! Policiers et gendarmes LGBT, Bi'Cause, David et Jonathan, Centre LGBT Paris IDF et Les "Oublié.e.s" de la Mémoire.* ■

Dans son communiqué de presse du 30 juin 2016, la Ville de Paris a confirmé, dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité des droits, le lancement de nombreux chantiers notamment : le "partenariat avec l'association des "Oublié.e.s" de la Mémoire pour la création d'un monument à la mémoire des victimes LGBT."

SUIVEZ-NOUS SUR

facebook pourlemonumentlgbt



Les "Oublié-e-s" de la Mémoire
Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire
remercie particulièrement toutes celles et tous ceux qui nous ont permis de réaliser cette journée d'étude, et en particulier :

Monsieur Jean-Yves Le Drian
Ministre de la Défense

Monsieur Jean-Marc Todeschini
Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire

Monsieur Gérard Bapt
Député de Haute-Garonne (Réserve parlementaire)

Madame Anne Hidalgo
Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris

Madame Catherine Vieu-Charier
Adjointe à la Maire de Paris
chargée de la mémoire et du monde combattant, Correspondant Défense

Madame Hélène Bidard
Adjointe à la Maire de Paris
chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains

Monsieur Christophe Girard
Maire du 4^{ème} arrondissement

Monsieur Julien Landel
Premier adjoint au Maire du 4^{ème} arrondissement

Madame Marie-José Chombart de Lauwe
Présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Monsieur Yves Lescure
Directeur général de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Monsieur Serge Wolikow
Président du Conseil scientifique de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Monsieur Arnaud Boulligny
Chercheur à la F.M.D., coordinateur scientifique

Les animateurs et les intervenants :

Mickaël Bertrand (Professeur d'histoire-géographie, Académie de Dijon)
Arnaud Boulligny (F.M.D.)

Thierry Delessert (Université de Lausanne et Université Libre de Bruxelles)

Christian de Leusse (Mémoire des Sexualités)

Gaël Eismann (Université de Caen)

Isabelle Gavillet (Université de Lorraine)

Hervé Hirigoyen (Les "Oublié-e-s" de la Mémoire)

Antoine Idier (Université d'Amiens et ENSAPC)

Julian T. Jackson (Université Queen Mary de Londres)

François Rouquet (Université de Caen)

Jean-Luc Schwab (Université de Haute-Alsace)

Régis Schlagdenhauffen (EHESS - Paris)

Frédéric Stroh (Université de Strasbourg et Centre Marc Bloch à Berlin)

Florence Tamagne (Université de Lille III)

Jean Vigreux (Université de Bourgogne)

Serge Wolikow (Université de Bourgogne)

L'équipe de l'association :

Olivier Barbas (administrateur), Philippe Couillet-Bourgeois (membre fondateur, chargé des outils de communications), David Cupina (délégué Alsace), Alain Debrus-Ridet (trésorier), Catherine Dehay

(administratrice, porte-drapeau nationale), Denis Erhart (président, délégué Ile-de-France),

Jean-Thierry Guilleré-Delangre (chargé du Protocole et des questions juridiques),

Hervé Hirigoyen (délégué Midi-Pyrénées), Thierry (secrétaire, délégué Lorraine),

Jean-Marc Ridet-Debrus (rédacteur-en-chef de la Lettre *Triangle(s)*, délégué Picardie)

Ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin au succès de ce rendez-vous mémoriel.

Journée d'Etude
organisée par



Les "Oublié-e-s" de la Mémoire
Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire

La répression des homosexuel-le-s pendant la Seconde Guerre Mondiale en France

Une mémoire controversée devenue objet d'histoire

Avec le soutien



SGA
Secrétariat général pour l'administration
DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU
PATRIMOINE ET DES ARCHIVES
1919-2019



MAIRIE DE PARIS 

